

XVI. 3. Présentation du projet retenu

XVI. 3. a. Caractéristiques techniques du parc éolien

Le projet retenu correspond à un parc de trois éoliennes d'une puissance unitaire de 3,5 ou 5,6 MW, pour une puissance totale de 10,5 ou 16,8 MW.

En considérant le plus gros gabarit, la hauteur de mât sera de 105 m, avec un rotor de 150 m (pales assemblées autour du moyeu). Les éoliennes atteindront ainsi une hauteur de 180 m maximum en bout de pale et le bas de pales se situera à 30 m du sol.

Pour assurer l'installation de ces éoliennes, le projet comprend un certain nombre d'aménagements en phase de construction :

- L'utilisation et la création de chemins d'accès et de pans coupés ;
- La création de plateformes ;
- L'installation du poste de livraison ;
- La création de liaisons électriques entre les éoliennes et le poste de livraison ;
- Le raccordement électrique au domaine public.

La carte en page suivante présente le plan de masse du projet éolien.

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques du projet :

Tableau 104 : Caractéristiques techniques du projet éolien

Nombre d'éoliennes	3 éoliennes de 3,5MW à 5,6MW
Puissance de parc éolien	10,5 à 16,8 MW
Hauteur des éoliennes	180 m maximum en bout de pale 30 m de garde au sol
Diamètre du rotor	150 m maximum
Hauteur du moyeu	105 m maximum
Chemins d'accès renforcés	5 978 m ²
Chemins d'accès créés	3 975 m ²
Surface des plateformes de montage	Environ 4 634 m ² (emprise des 3 plateformes des éoliennes)
Fondation des éoliennes	Environ 888 m ² (~296 m ² / éolienne)
Emprise du poste de livraison	Surface plateformes du PDL = 227 m ²
Linéaire de raccordement électrique interne	904,5 ml

Plan de masse du projet éolien de la Foye



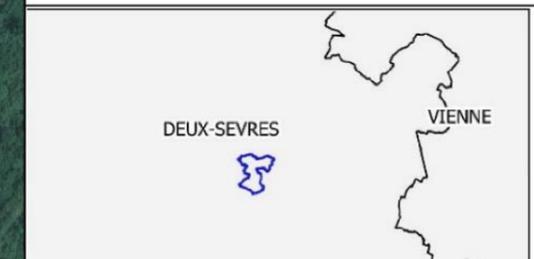
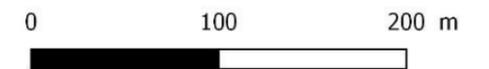
-  Zone d'implantation potentielle
-  Haies existantes
-  Eolienne
-  Zone de survol des pales (rotor de 150 m)

Aménagements permanents

-  Chemin d'accès
-  Chemin d'accès à renforcer
-  Virages
-  Plateforme des éoliennes et des postes de livraison
-  Poste de livraison

Aménagements temporaires (phase chantier uniquement)

-  Fondation
-  Réseau électrique interne
-  Zone de stockage des pales



Projet éolien de la Foye (79)

Plan de masse du projet éolien de la Foye

N° CARTE - FOYE_PLAN-MASSE

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/3 500

COORDS - L93 DATE - 27/04/2020

© WORLD ORTHO, NCA Environnement



XVI. 3. a. Description et emprise du chantier

La première étape du chantier s'attachera au renforcement des chemins agricoles existants, ainsi qu'à la création des voies d'accès aux plateformes de montage des éoliennes. Des aires de manœuvre (pans coupés) seront également créées pour permettre le braquage et l'accès des engins au chantier.

Des tranchées seront réalisées au sein des cultures pour enterrer le réseau électrique interne, à une profondeur de 0,8 à 1 m sur une largeur de 0,30 à 0,60 m. Ces tranchées seront remblayées et les parcelles remises en état après intervention. Aucune haie ne sera impactée.

Le réseau électrique partant du poste de livraison vers le poste source le plus proche devrait suivre l'accotement routier.

Un décaissement sera réalisé au droit de chaque éolienne, associé à un coffrage de béton pour les fondations et la création d'une plateforme, cette emprise sera préservée après travaux. Les éléments constitutifs des éoliennes (tronçons de mât, moyeu, pales et nacelle) seront acheminés par les voies d'accès renforcées et créées puis stockées sur les plateformes de montage et les zones de stockage temporaire. Les éoliennes seront assemblées par l'intermédiaire de grues mobile qui sera déployée sur la plateforme de montage prévue à cet effet.

La durée des travaux est estimée à environ 10 mois.

Le chantier implique des emprises sur le milieu naturel, au niveau des plateformes de montage, du mât des éoliennes, et des chemins d'accès nouvellement créés et aires de manœuvre associées. Le renforcement des chemins agricoles existant pourra entraîner localement la suppression des bandes enherbées, la largeur du chemin n'étant pas toujours suffisante pour assurer le passage des engins. Ainsi, les habitats naturels concernés par les emprises du chantier et les surfaces impactées sont les suivants :

Tableau 105 : Nature et emprise des travaux

Nature du chantier	Typologie d'habitat	Surface ou linéaire consommé(e)	Surface ou linéaire global(e) consommé(e)
Création des plateformes permanentes (éoliennes et postes de livraisons)	Culture	~5 530 m ² (permanents)	14 127 m ² (permanents)
Création des plateformes temporaires (stockage)		4500 m ² (temporaires)	
Création de voies d'accès et aires de manoeuvre	Culture et haie relictuelle arborée	8 597 m ² (permanents) 59 ml de linéaire de haie (permanents)	7 531 m ² (temporaires)
Création des tranchées pour le raccordement électrique interne	Culture	910 m ² (temporaires)	59 ml de haie relictuelle arborée (permanents)
Création des fondation des éoliennes		2 121 m ² (temporaires)	



Figure 102 : Culture et lisière de zone boisée - emprise de la plateforme du poste de livraison et du chemin d'accès vers l'éolienne E1.



Figure 103 : Chemin à renforcer menant aux éoliennes E2 et E3

CHAPITRE 6 - EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET



Ce chapitre retranscrit l'évaluation des impacts du projet sur le milieu naturel. Conformément à l'Article R.122-5 du Code de l'Environnement, elle intègre :

- Une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement : effets directs, indirects, à court, moyen et long termes, permanents et temporaires, positifs et négatifs ;
- Le cumul des incidences avec les projets ayant fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R.181-14 et d'une enquête publique, et les projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public ;
- Un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.

L'évaluation des effets du projet distinguera les impacts de la phase chantier (construction et démantèlement) et les impacts de la phase d'exploitation du parc. La première étape vise à déterminer la nature, localiser et hiérarchiser ces impacts de manière brute. La méthodologie d'appréciation de ces impacts respecte celle explicitée dans la partie XVI. 2. a. ii - *Appréciation des impacts bruts*.

Dans le respect de la doctrine ERC (Eviter – Réduire – Compenser), après application d'éventuelles mesures d'évitement et de réduction, un impact résiduel sera évalué. Si un impact résiduel significatif demeure pour une espèce ou un groupe d'espèces, la mise en œuvre d'une ou plusieurs mesure(s) de compensation s'attachera à le réduire ou le supprimer. L'impact résiduel est coté selon l'échelle suivante : nul < négligeable < très faible < faible < modéré < fort < très fort. On considérera ainsi qu'un impact résiduel modéré à très fort est un impact significatif : les niveaux « nul » à « faible » sont donc considérés comme non significatifs.

Remarque : Les espèces issues des recueils bibliographiques mais non recensées lors des inventaires sur l'AEI seront mentionnées ci-après par un astérisque (*).

XVII. IMPACTS BRUTS DE LA PHASE CHANTIER (CONSTRUCTION / DEMANTELEMENT)

XVII. 1. Impacts bruts de la phase chantier sur l'avifaune

XVII. 1. a. Dérangement

XVII. 1. a. i. Dérangement en période d'hivernage et de migration

Le dérangement en période hivernale et en période de migration se traduira par un effet repoussoir des espèces utilisant le site comme aire de repos ou d'alimentation, en dehors de la zone d'influence du chantier. Les travaux auront lieu en milieux ouverts, au sein des cultures.

Trois espèces de limicoles terrestres représentent un enjeu en hiver et en migration pendant le déroulement du chantier : l'Oedicnème criard, le Pluvier doré et le Vanneau huppé. Dans le cadre de rassemblements post-nuptiaux et hivernaux, le dérangement demeure peu problématique, sous réserve que les assolements au-delà de la zone impactée soient favorables à l'accueil des espèces repoussées. Certaines espèces recherchent en effet des couverts ras, et se rassemblent ainsi régulièrement sur les mêmes secteurs. L'impact d'un dérangement significatif est l'éclatement d'un rassemblement en plusieurs petits groupes, voire l'impossibilité de rassemblements, mettant en péril la future migration pour rejoindre leurs lieux de reproduction.

Aucun rassemblement postnuptial d'Oedicnème criard n'est connu sur le site, le plus proche se trouve à 3 km au sud-ouest (Saint-Coutant). En raison de ses mœurs crépusculaires et nocturnes, l'Oedicnème serait de toute manière peu impacté par le chantier. On notera par ailleurs que cette espèce s'accommode relativement bien de l'activité humaine, comme l'attestent les observations régulières à proximité directe de chantiers de grande ampleur comme celui de la Ligne à Grande Vitesse Sud-Europe Atlantique (NCA, 2014-2015).

Les rassemblements de Pluvier doré et de Vanneau huppé sont bien connus sur la zone d'emprise du projet et à proximité, avec l'observation de 100 Pluviers en alimentation en hiver et de groupes de Vanneaux essentiellement en vol (755 individus) en migration pré-nuptiale lors de l'étude. Le site leur est favorable à ces périodes avec un contexte de milieu ouvert et de végétation rase. La distance d'évitement de ces espèces de l'activité humaine est peu connue. Il a été considéré ici une distance similaire à celle générée par une éolienne en fonctionnement : 175 m de distance moyenne pour le Pluvier doré et 260 m pour le Vanneau huppé (HOTCKER ET AL., 2006). L'effet repoussoir sera toutefois limité par le fait que les travaux ne s'opéreront pas simultanément pour l'ensemble des éoliennes, par conséquent on peut considérer qu'une partie des parcelles du secteur accueillant les rassemblements sera toujours exploitable par ces espèces. De plus, les trois quarts sud de la zone d'implantation potentielle seront évités. Cet impact est néanmoins considéré comme très faible au regard des milieux ouverts disponibles à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

Les autres groupes les plus importants observés en hiver concernaient l'Alouette des champs, le Chardonneret élégant, l'Etourneau sansonnet, la Linotte mélodieuse, le Pigeon ramier, le Pipit farlouse et la Grive litorne, en alimentation dans les cultures et aux abords des haies et lisières. Le dérangement du chantier ne sera toutefois pas significatif pour ces espèces à cette période. Celles-ci exploitent en effet un territoire qui n'est pas réduit à la zone de projet, avec une dynamique de déplacement plus importante qu'en période de nidification. Ces taxons auront ainsi la capacité à s'éloigner de la zone de chantier, et se reporter dans les autres parcelles en culture présentes sur l'aire d'étude immédiate.

L'Alouette lulu* est mentionnée dans la bibliographie en période internuptiale mais n'a pas été observée. Le dérangement du chantier est considéré comme très faible pour cette espèce qui pourra se reporter sur l'ensemble des espaces ouverts et des lisières présent sur l'ensemble du site.

La même réflexion est faite pour les rapaces en recherche alimentaire (chasse) qui ne seront pas impactés de manière significative lors du chantier puisqu'ils auront la capacité d'aller s'alimenter sur les parcelles où il n'y aura pas d'activité humaine.

Les oiseaux en migration active comme la Grue cendrée, la Cigogne blanche*, la Cigogne noire*, l'Oie cendrée* ou en transit plus local comme l'Aigrette garzette* et la Grande Aigrette, peu susceptibles d'utiliser le site comme halte migratoire, ne seront pas affectés de façon notable par la phase chantier.

Le dérangement généré par le chantier en hiver et en période de migration représentera un impact très faible pour l'ensemble de l'avifaune.